

REPUBLIQUE FRANCAISE

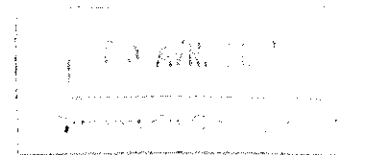
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 17-2017

SEANCE du jeudi 30 mars 2017

Nombre de Conseillers :
en exercice : 10
Présents : 7
Pouvoir : 1



L'an deux mille dix -sept le 30 mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 7 mars 2017 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. NOMIUS Jean-Pierre M. MEYSSONNIER Gérard, M. Joël ROBERT, Mme STEFANI Noëlle, Mme Danielle BLANC

Absents excusés: M. POUILLARD Pierre
Mme Céline TRUCH absente excusée donne pouvoir à M.NOMIUS Jean Pierre

Absent : M. FAURE Jean Claude

Secrétaire de séance : Mme STEFANI Noëlle

Objet : Approbation du Compte de Gestion

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2016

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

- Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé par la présente assemblée.

Fait et délibéré à l'unanimité, le jeudi 30 mars 2017

Le Maire

Rémi COSTORIER

